

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un décembre deux mille neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Bernard POULET, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRASSE.

EXCUSES : Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Anne SERVE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 129 : ACCUEIL DE LA FORMATION AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose qu'en raison des conditions climatiques particulières (neige et froid) la réunion initialement prévue le 17 décembre 2009 a été reportée au 21 décembre. Monsieur le Président précise que l'urgence de cette réunion du Conseil Communautaire résulte, notamment, des délibérations budgétaires liées à la section d'investissement, de l'institution de la fiscalité mixte à compter du 1er janvier 2010, de la création d'un contrat aidé pour l'Espace Aqua-Noblat et de la suppression d'un emploi.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé, par délibération 2009 – 030, que l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat sera géré en régie.

Dans le cadre de cette gestion, la Communauté de Communes de Noblat a été sollicitée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports du Limousin pour la mise à disposition de l'Espace Aqua-Noblat afin d'organiser une formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Pour information, le B.N.S.S.A. permet à son titulaire de surveiller les baignades ouvertes au public, aménagées et réglementairement autorisées.

Les candidats à ce diplôme, qui auront réussi les tests de sélection du 4 janvier, seront formés du 6 janvier au 20 mai 2010. Les séances de formation se dérouleront, sur une ligne d'eau, durant les périodes d'accueil du public soit de 18H30 à 20H30, soit de 12H00 à 13H30. Cette formation se déroulera dans le cadre d'un partenariat avec le lac de Vassivière dans le but de former des BNSSA creusois et haut-viennois.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
18 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve l'accueil de la formation au BNSSA,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les actes à intervenir

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 décembre 2009

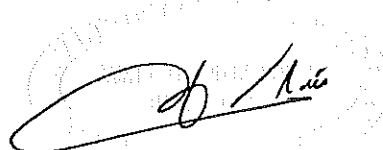
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié
Le : 23/12/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Accueil formation BNSSA

Date de transmission de l'acte : 22/12/2009

Date de réception de l'accusé de
réception : 23/12/2009

Numéro de l'acte : 2009-129 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20091221-2009-129-DE

Date de décision : 21/12/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes